

## **PROCES-VERBAL**

de la séance ordinaire du Conseil communal du 16 juin 2016

**Lieu** : à 19h30, en sa salle

**Présidence** : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 01/2016 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes pour l'année 2015
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles
7. Divers
8. Contre-appel
9. Jetons de présence

### **1. Appel**

17 présents, 8 excusés

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### **2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire**

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté avec remerciements à son auteur.

### **3. Correspondance et communications**

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, donne connaissance de plusieurs lettres :

- de Virginie ECUYER qui donne sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement dès le 1<sup>er</sup> avril 2016
- d' Emilie GETAZ disant être intéressée à reprendre le poste de secrétaire du Conseil communal.

Le Président remercie Mlle Gétaz et la félicite pour son assermentation de la veille.

- de Johnny CHESAUX qui donne sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement dès la fin juin 2016.
- de la Relève Rocanne qui demande l'assermentation anticipée de M. Pierre Cattin, ce dernier ne pouvant pas être présent à la séance d'assermentation.
- de la réponse faite à la Relève Rocanne, les informant qu'après avoir contacté M. Vincent Duvoisin, Juriste de la SCL Division des affaires communales et droits politiques à Lausanne, il ressort qu'il nous déconseille fortement de procéder à cette assermentation anticipée, l'aspect juridique étant très incertain.
- de Sonia RIHS, Municipale, s'excusant de ne pas pouvoir participer à ce conseil communal mais elle aimerait dire au revoir à celles et ceux qui ne seront plus présents lors de la prochaine législature.
- de Josiane FAZZALARI qui donne sa démission du Conseil communal avec effet immédiat pour cause de déménagement.
- d'Yvan PONNAZ, Olivier CHESAUX, Mario DA SILVA donnant leur démission du Conseil communal ayant été nommés Syndic et Municipaux.

#### 4. Préavis municipal N° 01/2016 : rapport de gestion et les comptes pour l'année 2015

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, constate que l'année 2015 a été une excellente année. Du point de vue financier, c'est normal. Il n'y a pas de point saillant. A la fin de cette législature, j'aimerais souligner la bonne collaboration entre les deux instances de notre Commune. Etant donné que l'on parle de comptes, je désire vous parler de chiffres. La marge d'autofinancement est de 750'00.-- sur 4 millions de francs, les investissements de 1 million de francs, la fortune de la Commune a augmenté de 2,4 millions, la dette est en baisse et nous avons 47 habitants de plus. Il y a énormément de choses qui ont été réalisées. Nous pouvons et vous pouvez être fiers du travail effectué.*

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 01/2016 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2015, tel que présenté.

Le Président remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion en procédant page par page.

##### 1. Rapport de gestion

Aucune question.

##### 2. Comptes

###### - Page 5 - 6 - 7 – **Domaines et bâtiments**

Mme Camille PIGNAT constate que dans tous les bâtiments, les frais de chauffage sont en diminution sauf pour la Maison de Commune.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il y a eu des frais d'entretien et réparation de la chaudière.*

##### 3. Bilans comparés

Aucune question.

##### 4. Annexes

Aucune question.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

#### **Vote du préavis municipal N° 01/2016**

- vu le préavis municipal N° 01/2016 du 29 mars 2016 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2015,
- entendu le rapport de la Commission de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'adopter, à l'unanimité**, le rapport de la Municipalité sur la gestion 2015,
- **d'adopter, à l'unanimité**, les comptes 2015 arrêtés au 31 décembre 2015 tels que présentés,
- **d'en donner décharge** à la Municipalité.

#### **5. Communications de la Municipalité**

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense que tout le monde a vu un jeune homme qui s'occupait de nos routes, pelouses et plates-bandes. La Municipalité a été confrontée à des problèmes, pour une durée limitée, suite à la maladie d'un employé communal.*

*Elle a donc engagé cette personne qui est paysagiste. Il travaille à notre entière satisfaction et est d'un très bon contact.*

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, revient sur la lettre adressée à M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport, concernant l'utilisation du site de Dailly pour la création d'un centre de renvoi de requérants d'asile déboutés. Jusqu'à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue ni par écrit ni par téléphone.*

*Par contre vous avez reçu la communication qui a été adressée à chacune et à chacun, avec la convocation du Conseil communal, concernant l'accueil de la famille Mustafa. La Municipalité les a rencontrés. Ils sont ouverts, charmants et de très bon contact.*

Le Président remercie le syndic et ouvre la discussion.

- Page 1 - 08 décembre 2015 – Philippe Leuba

M. Alexander BARAN remercie la Municipalité pour le courrier adressé à M. Philippe Leuba et demande s'il y a eu des hypothèses entre le rien qui pourrait se passer ou des choses qui pourraient venir.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que hypothèse est un bien grand mot, c'est surtout un ressenti du dossier.*

*Dans les faits, le canton de Vaud doit trouver une solution pour un centre de renvoi de requérants d'asile déboutés. Ils se sont approchés de la Commune de Vallorbe mais suite à un refus, ils se sont trouvés dans une impasse. Le délai imparti arrivant à échéance, ils ont contacté la Commune de Lavey pour Dailly. Là-haut, ils ne dérangeraient pas grand monde et des solutions concernant le village de Morcles pourraient être trouvées. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu que la Municipalité était prête à entrer en matière. La Confédération n'est pas très enthousiaste pour mettre des requérants là-haut. Les locaux ne se prêtent pas forcément pour cela. De plus l'on ne connaît pas les installations et surtout tout ce qui subsiste dessus et en-dessous.*

- Page 3 - 08.12.2015 – Installation de compostage de déchets organiques

Mme Marianne CHESAUX rappelle que la commune traite elle-même les déchets.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il s'agit seulement d'un renouvellement de la convention existante qui doit être révisée. Rien ne change et nous pouvons continuer à traiter les déchets.*

## 6. Propositions individuelles

Aucune proposition.

## 7. Divers

- M. Norbert PONNAZ n'a pas donné de lettre de démission. Il a décidé de ne pas repartir pour une nouvelle législature pour raisons professionnelles et familiales. Ce fut une bonne expérience et il remercie chacune et chacun.
- M. Serge BOCHATAY revient sur l'urbanisme avec la présentation faite par une société. De mémoire, cela devait se faire sur une année mais l'année est passée. Qu'en est-il ?

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que le travail a commencé. Pour le moment, il faut répondre à des questions. En effet, le PGA et l'urbanisme sont liés. Au sein de la Municipalité, des séances ont déjà eu lieu. La Municipalité essaie de bien comprendre l'essentiel avant d'aller dans les détails.*

*Etant donné le changement de législature, il faudra désigner les conseillères et conseillers qui rejoindront les membres de la Municipalité dans cette commission.*

*La Municipalité n'a pas choisi une solution mais elle a demandé à RWB de nous donner plusieurs alternatives afin d'avoir le choix. Le travail avance, peut-être pas comme on l'aimerait et pas d'une manière très visible, mais il y a des contraintes de calendrier. De plus, pour certaines choses, nous devons voir avec les services de l'Etat.*

- M. Nicholas GYGER constate que c'est le bureau du Conseil qui choisit les membres des commissions. Ne pourrait-on pas imaginer que ce soient les groupes et partis qui proposent des noms au Bureau du Conseil ?

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, répond que c'est le travail du Bureau du Conseil de choisir les membres pour les diverses commissions. Maintenant, ce serait possible d'envisager une collaboration avec les groupes et partis. Ce sera au nouveau Président de choisir comment il va faire.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense qu'il sera souhaitable d'avoir des personnes intéressées car il va s'agir d'une commission de consultation et non d'une commission pour un préavis.*

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, pense qu'il serait bien de nommer une commission de 5 personnes plus 2 suppléants.

- Mme Camille PIGNAT fait la remarque suivante : sécurité routière, PGA, aménagement urbain. Tout cela est bien, mais elle souhaite que tout cela avance avec des réalisations concrètes et elle compte sur les membres qui seront appelés à travailler dans cette commission.

De plus, elle pense qu'il doit y avoir des priorités et l'une d'elle devrait être donnée à la place de jeux qui est une sécurité très importante, surtout la barrière.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité est à la recherche active concernant la barrière de la place de jeux.*

- M. Sebastian REUTER concernant la sécurité des piétons, qu'en est-il de la route du Stand, trottoir ou autre chose ?

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que c'est la même entreprise qui s'occupe des travaux et de l'aménagement urbain. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de solutions mais c'est un dossier qui se trouve au-dessus de la pile.*

- M. Serge BOCHATAY aimerait remercier les entreprises qui travaillent sur la route de Plambuit. En effet, elles font tout leur possible afin de satisfaire au mieux les habitants du quartier de Plambuit.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie les conseillères et conseillers et la Municipalité pour tout le travail accompli. Il a eu beaucoup de plaisir durant cette année de Présidence et ce travail a été très enrichissant pour lui.

Le Président tient à remercier Mme Chantal BALLIF, huissière, pour son travail tout au long de ces années et lui offre un bouquet de fleur.

Il informe qu'une personne a probablement été trouvée pour remplacer Mme Ballif.

Le Président tient à remercier Mme Monique BALET, secrétaire, pour toutes ces années consacrées à notre Commune avec les différentes fonctions qu'elle a occupées.

Un bouquet de fleur, un bon-cadeau et un stylo lui sont offerts.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, aimerait également remercier Mme Monique BALET pour son travail, son excellente collaboration et le respect mutuel qu'elle a eu durant toutes ces années.

Il remercie également les conseillères et les conseillers qui quittent le Conseil communal et se réjouit de continuer à travailler avec celles et ceux qui restent.

Mme Monique BALET se dit très touchée par les remerciements et cadeaux reçus. Elle remercie chacune et chacun de l'avoir supportée pendant toutes ces années. Elle souhaite beaucoup de plaisir à Mlle Emilie GETAZ, nouvelle secrétaire.

## **8. Contre-appel**

La secrétaire procède au contre-appel.

## **9. Jetons de présence**

Le Président demande aux conseillères et conseillers de venir vers la secrétaire afin de toucher leurs jetons de présence.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

\*\*\*\*\*

Adopté en séance ordinaire du 23 septembre 2016

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Monique Balet